



24 & 25 septembre 2015 CNOSF - Maisan du Sport Français - Paris 13

TROPHEE DE L'INNOVATION RH Dossier de candidature 2015

Trophée de l'innovation en Ressources Humaines FHF - MNH

Pour la 3ème année consécutive, la FHF et la MNH proposent de récompenser des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux ayant mis en œuvre des actions innovantes dans le domaine des RH du personnel médical et non médical.

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer en déposant un dossier de candidature avant le 15 mai 2015

par mail à nadine driss@sphconseil fr

ou par courrier à l'adresse sulvante : SPH Conseil, 1 bis rue Cabanis - 75014 PARIS

pour plus d'informations : Nadine DRISS, tél. 01 44 06 84 49







TROPHEE DES RENCONTRES RH 2015

OLIVE THE

Ce prix récompense et met en valeur des actions innovantes des établissements en matière de politique de ressources humaines du personnel médical et non médical. Tous les établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux peuvent participer.

Ce prix permet:

- o de valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives,
- o de promouvoir votre établissement,
- o de diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement la politique des RH,
- o d'être distingué par la FHF et la MNH.

TYPES D'ACTION

Cette année, aucun thème n'est défini a priori afin de permettre un retour d'expériences dans tous les domaines de la GRH du personnel médical et non médical.

Plusieurs projets seront retenus. Si votre projet ne l'est pas il fera cependant l'objet d'une publication sur le site internet de la FHF sauf avis contraire de votre part.

SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection se fera par un jury composé majoritairement de professionnels des établissements de santé et de partenaires institutionnels à partir des critères d'évaluation suivants :

- o une méthodologie développée de façon claire,
- o le caractère innovant du projet,
- o un calendrier d'actions qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel,
- o l'évaluation de ses résultats et les indicateurs utilisés,
- o l'intérêt pour le service public hospitalier.
- o le caractère transposable du projet à d'autres établissements,
- le travail d'équipe nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

REMISE DES PRIX

Les trophées seront remis lors des rencontres RH des 24 et 25 septembre 2015. Ils feront également l'objet de diffusion dans les supports de communication de la FHF et de la MNH.

FICHE DETAILLEE

(3 pages maximum)

<u>Etablissement</u> :		
Nom de l'établissement :	Centre Hospitalier de Marne la Vallée	
Service :	Direction des Ressources Humaines	
Adresse:	2-4 Cours de la Gondoire	
Code postal :	77700	
Ville :	Jossigny	
Personne référente :	Mc Hosquet-Barrière	
Fonction:	DRH	
Tél.:	01 61 10 65 19	
E-mail:	Mchosquet-barriere@ch-marnelavallee.fr	
<u>Domaines</u> (cochez 1 ou plusieurs domaines) : ☐ ATTRACTIVITE X☐ COMMUNICATION INTERNE		
CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE AU TRAVAIL		
☐ COOPERATIONS ENTRE ETABLISSEMENTS		
COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS		
X DIALOGUE SOCAL		
☐ FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES		
☐ GESTION RH / CONTROLE DE GESTION		
☐ GPEC		
X MANAGEMENT		
ORGANISATION DU TRAVAIL		
X POLITIQUE SOCIALE		
AUTRES (préciser)		
Personnel concerné : PM X PNM		

FICHE SYNTHETIQUE

(publiée sur internet)

<u>Etablissement</u> :		
Nom de l'établissement :	Centre Hospitalier de Mame La Vallèe	
Service :	Direction des Ressources Humaines	
Adresse	2-4 Cours de la Gondoire	
Code postal	77 6 00	
Villa	Josefgny	
Domaine :		
Dialogue Social et Communication interne/ Performance de la politique Sociale		
<u>Personnel concerné</u> :	□ PM X□ PNM	
Titre		
Suivi inter instance		
Résumé (maximum 10 lignes	s)	
Le projet consiste en l'animation du dialogue social via un espace collaboratif sur l'intranet accessible en lecture seule aux organisations syndicales		
Des compléments d'informa instances, ce suivi est animé	ation sont apportées en temps réel et la redondance de sujets est évité dans l'ODJ des e de la DRH qui peut solliciter des invités sur des points techniques	
La fréquence, tous les 2 mois, permet un traitement approfondie entre les instances de documents élaborées avec et par les directions fonctionnelles, validées en CODIR si nécessaire		
Le Taux de dossier clos dev est raccourci, donc plus effic	vient l'indicateur de performance interne validé (le circuit d'information et de décision cient)	
La satisfaction globale est fonctionnement antérieur	mesurable via ce taux et le souhait exprimé par les OS de ne pas revenir au	
Ce modèle est simple, transposable, sans coût associé		

J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d'autres supports de communication.

Titre

SUIVI INTER INSTANCES

Contexte et objectifs

Après une période pré, per et épisode post déménagement sur le nouveau site difficile en termes de dialogue social générant des instances « houleuses », sont apparues la nécessité de

- 1) Re-construire un dialogue social permanent et ouvert
- 2) Partager des informations en toute transparence avec toutes les sensibilités syndicales
- 3) Eviter les ODJ redondants et pléthoriques
- 4) Répondre à des besoins et des actions opérationnelles discutées en instances

Description du projet, actions réalisées et calendrier

Pour le CHS-CT et le CTE en reprenant les points à l'ODJ des instances, Un tableau de suivi est ouvert annuellement via Excell, avec les intitulés et date, l'état d'avancement du dossier synthétisé, les compléments d'infos sollicités et le pilote de l'action

Les réunions sont tous les 2 mois en alternance avec les instances, animées par le DRH (partage des tableaux actualisés) avec un CR

Un dossier est déclaré clos à l'unanimité, un serveur partagé est mis en place alimenté par la DRH avec code d'accès sécurisé (mail d'information d'une actualisation avec le sujet)

Méthode adoptée: association des différents acteurs, instances...

Les acteurs identifiés sont les OS (représentants des 3 syndicats majoritaires), la DRH et l'AAH qui participe à la préparation des instances, les invités si nécessaires (CGS, directeur travaux, selon les points)

Le tableau est présenté et suivi en CODIR, chacun check ses dossiers et alimente les décisions du directeur délégué

Le taux de dossier clos est commenté et analysé tous les 4 mois

Les dossiers en instances sont réglés lors des CODIR

Résultats obtenus et modalités d'évaluation : organisationnel, financier, impact pour les agents et les patients...

La qualité du suivi des instances est amélioré, évaluation positive des OS mais aussi des directions fonctionnelles, le dialogue est permanent (planification annuelle respectée)

La réactivité est améliorée, circuit décisionnel court, information contrôlée (réponse aux agents dans le mois) et confiance rétablie par la clôture à l'unanimité

Les ODJ des instances ont diminué en nombre de points

Projet simple, transposable, sans coût financier, demande de la disponibilité

Le taux de dossier clos est de 99% pour le CTE en 2014, 100% pour le CHSCT, demeurent quelques dossiers historiques non résolus

Date et signature du chef d'établissement

